

## Charte de l'Amicale des locataires de SNL Paris

13 décembre 2017

### 1 - Préambule

Les locataires de SNL Paris participants réguliers au groupe de travail de SNL Paris « Dynamique des locataires » décident la création d'un collectif de locataires de SNL Paris. Le nom de ce collectif est « Amicale des locataires de SNL Paris ». Les membres fondateurs sont : Farida Ouanès, Hervé Bouchou, Alain Sinet, Fatoumata Tanou.

### 2 - Les membres de l'Amicale des locataires

Tout locataire en cours de SNL Paris est membre de droit de l'Amicale des locataires. À l'issue de leur relogement durable les ex-locataires peuvent continuer, à leur demande, à être membres de l'amicale.

Les salariés et bénévoles ne sont pas membres de l'Amicale, mais ils peuvent s'ils le souhaitent, et avec l'accord des locataires, participer à certaines activités de celle-ci.

Un salarié (Benjamin Muto) et deux bénévoles (Philippe Oberlin et François Meekel) sont désignés par l'Amicale comme « référents » auprès de l'ensemble de SNL Paris, pour une durée d'un an.

### 3 - Objet de l'amicale des locataires

Le Groupe Local de Solidarité est au cœur du projet SNL : il est, dans l'idéal, un lieu d'échange de dialogue et de rencontre entre locataires et bénévoles et entre locataires. Mais la réalité montre que peu de locataires y participent et ceux qui le font ont souvent du mal à y trouver leur place (différence des statuts, attentes différentes chez les locataires d'une part et les bénévoles d'autre part). La création d'un collectif réservé aux locataires et animé par eux a pour objectif de dépasser ces difficultés et de contribuer à développer :

- la rencontre, l'échange, la connaissance, l'entraide des locataires entre eux ;
- la réalisation par les locataires d'activités et de projets communs ;
- la participation active des locataires à la vie de l'association.

***Pour autant, les actions de l'Amicale des locataires ne sauraient se substituer ni à celles du Groupe Local de Solidarité, ni à celles des travailleurs sociaux.***

Rencontre, échange, connaissance, entraide des locataires entre eux :

- Échanges de services comme on peut s'en rendre entre « bons voisins », par exemple : garde ponctuelle d'enfants si un parent doit s'absenter, aide informatique, notamment pour les démarches administratives en ligne, petit bricolage, etc. Cette entraide venant en complément de l'accompagnement bénévole.

Réalisation par les locataires d'activités et de projets communs :

- Activités partagées : cuisine, couture, sorties, ...
- Élaboration de projets susceptibles d'être pris en charge financièrement au titre du budget participatif.

Participation active des locataires à l'association dont ils sont membres de droit à part entière :

- Sensibilisation des locataires à la place qu'ils peuvent prendre à tous les niveaux de l'association : Groupes Locaux de Solidarité, groupes de réflexion sur les pratiques, Conseil d'Administration.
- Expression par les locataires de leurs idées, de leurs souhaits et de leurs besoins en tant que locataires à SNL Paris.

- Représentation des locataires auprès de SNL Paris, dans son rôle de bailleur social (cf. les *Amicales de locataires* des HLM) : recueil et transmission à SNL des questions des locataires, de leurs demandes, des problèmes rencontrés en ce qui concerne le logement.
- Organisation de réunions entre les locataires et la direction de SNL sur des sujets donnés.

#### 4 - Le comité d'animation

L'Amicale est pilotée par un comité d'animation, composé de 9 membres au maximum.

Ce comité est initialement composé des membres fondateurs de l'amicale désignés ci-dessus. Il se réunit au minimum tous les deux mois.

Tout locataire est en mesure de rejoindre le comité d'animation, dans la limite des 9 membres et avec l'accord de celui-ci.

Chaque membre du comité s'engage à en faire partie pour une durée d'un an renouvelable d'année en année.

#### 5 - Rôle du comité d'animation

##### Gestion du budget participatif :

- L'Amicale dispose pour financer ses activités d'un budget attribué par SNL Paris. Son montant est fixé annuellement par le CA de SNL Paris. Les sommes non engagées sur l'année civile ne sont pas transférables à l'année suivante.
- Le comité d'animation gère le budget participatif attribué par SNL Paris à l'Amicale des locataires.

*Les modalités précises d'utilisation du budget par l'Amicale feront l'objet d'un document spécifique annexé à la présente charte.*

##### Gestion des projets :

- Le comité d'animation initie des projets, ou reçoit les projets émis par les locataires, et décide de leur réalisation. Les locataires porteurs de projets s'engagent à s'impliquer dans leur mise en œuvre.
- Il sollicite, si nécessaire, le financement des projets, à travers le budget participatif, auprès de SNL.

##### Représentation auprès de SNL :

- Le comité d'animation fait remonter auprès de SNL les besoins et les questionnements collectifs formulés au sein de l'Amicale et intéressant les locataires dans leur ensemble.

#### 6 - Relations entre l'Amicale et SNL Paris

Les relations entre l'Amicale et SNL Paris sont basées sur une confiance réciproque :

- Les actions de l'Amicale doivent être en conformité avec le projet de SNL Paris et ses valeurs, être mises en œuvre dans le respect des principes de sécurité.
- L'Amicale attend de SNL Paris que l'association soutienne ses projets.
- L'Amicale a accès pour ses activités - sur réservation - à la salle Basfroi. L'utilisation de celle-ci doit tenir compte des recommandations formulées dans le *Règlement d'utilisation de la salle*<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> L'ouverture et la fermeture de la salle relèvent de la responsabilité d'un membre du comité d'animation de l'Amicale des locataires présent le jour J ♣ Les enfants ne peuvent pas être laissés sans adulte responsable. ♣ La salle appartient à SNL Paris, mais pas la cour : veillez à respecter le calme pour les voisins ! Il n'est pas possible de laisser les enfants jouer dehors ; les pauses cigarettes se font à l'extérieur de la cour, dans la rue. ♣ Attention au bruit : de préférence, garder les fenêtres fermées pour ne pas gêner les habitants de l'immeuble ; sinon, veiller à ne pas faire trop de bruit. ♣ Ne pas oublier de ranger, faire la vaisselle et nettoyer la salle avant de partir ♣ En cas de détérioration de matériel, merci de le signaler et de faire en sorte de les remplacer. ♣ En sortant, mettre les radiateurs au minimum ».